

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2461**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Ski nautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif deuxième degré de ski nautique exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant les supports techniques de ski nautique dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il perfectionne les skieurs dans les disciplines du ski nautique : ski classique (slalom, figures et sauts), wake board, wake skate, nu-pied, etc.(avec traction bateau ou cable) conformément au projet éducatif et sportif.

Il accompagne les individuels ou les équipes lors d'une épreuve sportive ou de compétition de tous niveaux.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il encadre des projets d'entraînement adaptés au niveau des skieurs.

Il forme des cadres : éducateurs, entraîneurs et officiels de compétition.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il dirige et coordonne l'équipe technique.

Il participe à la gestion administrative et financière des activités proposées.

Il favorise le développement du ski nautique et organise des manifestations sportives ou de promotion.

Il peut concevoir l'organisation des sites de pratique dans leur aménagement et leur fonctionnement.

Capacités et compétences attestées :

1

Gérer un groupe et des individualités lors des compétitions et des entraînements.

Individualiser les conseils techniques et tactiques.

Effectuer un suivi individualisé des skieurs.

Adapter le pilotage du bateau aux conditions des différentes épreuves de compétitions et d'entraînement (trajectoires, vitesses, « perfect pass », ...).

2

Analyser les composantes de la performance de haut niveau pour optimiser les résultats.

Intégrer dans son intervention les méthodes de perfectionnement et d'entraînement spécifiques au ski nautique.

Concevoir, coordonner et conduire des projets d'entraînement adaptés au niveau des skieurs.

Mettre en oeuvre un programme de perfectionnement et d'entraînement adapté au niveau et aux capacités des skieurs.

Adapter la programmation de l'entraînement en fonction des contraintes (sportives, administratives, météorologiques, etc.).

Diriger des stages et des séances d'entraînement.

Proposer des séances de préparation complémentaire (préparation physique et mentale).

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et tactiques.

Démontrer les gestes techniques dans des conditions de compétition.

Concevoir des formations.

Mettre en oeuvre des séquences de formation aux diplômes d'enseignement (fédéraux et d'Etat) et diplômes d'officiels de compétition.

Evaluer les stages, les séances d'entraînement et les actions de formation.

Faire une analyse prospective des besoins en formation des cadres sportifs.

Tester les nouveaux matériels, les nouvelles pratiques et méthodes.

Mettre en oeuvre l'organisation et la réglementation administrative et sportive, nationales et internationales du ski nautique.

Gérer et coordonner une équipe d'intervenants.

S'informer des évolutions de la pratique, des différents règlements pour les appliquer et les faire appliquer.

Mobiliser les connaissances de base de gestion administrative liée à l'activité de la structure.

Organiser un dispositif d'information et de communication.

Coordonner des actions de promotion et de développement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de ski nautique. Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Prérequis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; D'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; D'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- un épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option ski nautique :

Pré-requis :

Certificat fédéral de pilote régional décerné depuis moins de deux ans.

Certificat fédéral de juge régional décerné depuis moins de deux ans.

L'examen :

- épreuve générale composée d'un écrit portant sur l'ensemble des dimensions de la pratique de haut niveau du ski nautique classique ; d'un oral portant sur l'organisation et la réglementation nationale et internationale du ski nautique classique.
- épreuve pédagogique composée de la présentation et la conduite de séance(s) de perfectionnement et/ou d'entraînement ; d'un entretien avec le jury portant sur la préparation et la présentation d'un rapport sur l'organisation et la conception d'un stage ou d'un cycle de stages de formation de cadres régionaux.
- épreuve technique composée de trois prestations physiques obligatoires (slalom, figures, saut) jugées conformément aux règlements internationaux.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option ski nautique, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option ski nautique, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option ski nautique.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité 'performance sportive', mention 'ski nautique et disciplines associées'
(arrêté du 29 juin 2009 - JO du 9 juillet 2009)

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 29 juin 1995 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**